



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **19 juin 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

APPROBATION DES COMPTES 2017 DE LA FONDATION DES EVAUX

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui et 2 abstentions

- a) D'approuver les comptes 2017 de la Fondation des Evaux s'élevant aux charges à **Fr 4'149'608.00** et aux revenus à **Fr. 3'977'168.00** laissant apparaître un déficit de **Fr. 172'440.00**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 5'931'704.00**.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **6 août 2018**.

Confignon, le 27 juin 2018

Le Président : Jean-Claude KORMANN